



Volet biodiversité de l'article 29 LEC : Retour sur une première année timide de reporting

Revue des publications de 29 institutions financières

Introduction

Depuis les accords de Paris et l'adoption des Objectifs du Développement Durable en 2015, suivis en 2018 par l'adoption du plan d'action en faveur de la finance durable par la Commission Européenne, jusqu'aux 100 signataires depuis 2020 du *Finance for Biodiversity Pledge*, **les enjeux environnementaux deviennent des critères de plus en plus incontournables pour la finance** et l'économie.

En France, cette prise en compte est devenue **obligatoire avec l'adoption du décret d'application de l'Article 29** de la loi Energie-Climat en 2021. Ce décret oblige les acteurs du marché financier à publier des informations sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Il place la France en avant-garde sur le sujet, notamment en intégrant, en plus des exigences liées au climat, des exigences sur la prise en compte de la biodiversité.

L'intégration ambitieuse de la biodiversité dans ce texte permet de donner un élan fondamental pour sa prise en compte par les institutions financières, mais aussi, par répercussion, par les entreprises.

Il faut rappeler que la biodiversité connaît aujourd'hui une **extinction de masse, ayant pour origine l'ensemble des activités humaines d'après l'IPBES** (Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques). Tandis que plus de la moitié du PIB mondial dépend des services écosystémiques et de la biodiversité, l'érosion de cette dernière engendre des risques systémiques (pénuries, pertes des services de pollinisation, régulation climatique, etc.) qui menacent le bon fonctionnement et la survie de notre économie, et plus largement de l'espèce humaine.

Afin de se conformer aux exigences de l'Article 29, les institutions financières doivent renforcer leur maîtrise des enjeux biodiversité, et agir pour limiter ces risques. La complexité du sujet fait de cet exercice un nouveau défi pour de nombreux acteurs.

Quelles ont été les premières réponses et pratiques des acteurs financiers ? Nous partageons dans cet *insight* la revue des publications de 29 institutions financières.

Que dit la loi ?

L'Art. 29 de la loi Energie-Climat et son décret d'application (n° 2021-663, du 27 mai 2021) ont renforcé le reporting extra-financier des institutions financières sur l'intégration des critères climat et biodiversité dans leurs politiques d'investissement, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique.

En particulier, des nouvelles exigences de reporting liées à la biodiversité sont stipulées :

- La publication d'une **stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité** (Article 1^{er}, III-7°) comprenant :
 - Un **alignement avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD)** ;
 - L'analyse de la **contribution des portefeuilles à réduction des principales pressions** sur la biodiversité définis par l'IPBES, en s'appuyant sur un **indicateur d'empreinte biodiversité**.
- La publication de la **prise en compte des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité** dans la gestion des risques des portefeuilles ; et une estimation quantitative de ces risques (Article 1^{er}, III-8 et III-8bis). Sur la biodiversité, il faut distinguer :
 - Les risques émanant d'impacts causés par la stratégie d'investissement ;
 - Les risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi.

Dans le cas où l'acteur financier n'est pas en capacité de publier certaines des informations exigées, un **plan d'améliorations stratégiques et opérationnelles** (comprenant des actions concrètes) doit être publié (Article 1^{er}, III-9°).

Seuils applicables :

- Sociétés de gestion avec plus de 500M€ d'encours
- Fonds, FIA ou mandats avec plus de 500M€ d'encours

Pour l'exercice se clôturant en 2021, sur la publication de la prise en compte des risques, seuls les processus de gestion des risques liés à la prise en compte de critères ESG étaient requis (Article 2). Dès l'exercice 2022, l'ensemble des exigences seront applicables.

Analyse du volet biodiversité du reporting de 29 institutions financières en 2022

Afin de dresser un premier état des lieux de cette prise en compte, nous avons sélectionné un panel de **29 institutions financières**, pour lesquelles nous avons analysé les publications 2022 portant sur l'exercice 2021.

Pour évaluer l'appropriation du sujet par les acteurs des marchés financiers, et les tendances émergentes, nous avons étudié les publications annuelles (documents d'enregistrement universels ou DEU) des entités concernées, et les rapports annexes dédiés au développement durable (souvent au climat) ou spécifiquement à l'Art. 29 (pouvant prendre différentes dénominations selon les entités), notamment ceux publiés sur la plateforme Climate Hub Transparency de l'ADEME.

Panel des 29 structures analysées :



Les réponses des institutions financières dans leurs publications

Le sujet de la biodiversité semble encore nouveau pour beaucoup et est abordé de manière variée dans les rapports selon les acteurs financiers. Parmi le panel étudié, **26 institutions financières** ont publié un rapport en réponse à l'Art. 29 de la loi Energie-climat (en date de septembre 2022).

Parmi elles, 65% publient leurs réponses à l'Art. 29 dans un rapport uniquement dédié à la Loi Energie-Climat, tandis que 35% intègrent leur réponse aux exigences dans un rapport plus large (par exemple: *Rapport d'investissement responsable*, ou *Rapport*

Durabilité). Au sein de ces dernières, une pratique observée est la publication d'une table de concordance avec les exigences de l'Art. 29.

Quelques institutions financières vont plus loin dans leur démarche en publiant, volontairement, des informations complémentaires : stratégie biodiversité, mesure d'empreinte biodiversité et risques identifiés liés à la biodiversité dans leurs rapports annuels et rapports d'enregistrements

universels comme par exemple **Axa**, donnant une vision plus claire de leur action pour la biodiversité.



Dans son *Rapport Climat et Durabilité 2021*, Amundi présente une table de concordance détaillée avec les dispositions du décret d'application de l'Art. 29.

Thème article 29 LEC	Informations requises	Section correspondante du rapport
7 ^e Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7 ^a)	4.2.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
	7 ^b)	
	7 ^c)	4.2.2. Mesure et impact en matière de biodiversité
8 ^e Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	8 ^a)	3.1.1. Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés d'actions cotées ou de dette
		3.1.2. Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains
		3.2. Intégration des risques ESG dans les processus de gestion des risques



Dans son *Rapport d'Investisseur Responsable 2021*, Sycomore présente une table de concordance détaillée avec les exigences du décret d'application de l'Art. 29. Sycomore met notamment en avant les éléments en cours d'élaboration qui seront intégrés dans le reporting 2023.

Article du décret d'application de l'Art. 29 LEC du 29/05/21 s'appliquant à l'entité SYCOMORE AM	Emplacement de l'information correspondante dans la documentation ESG de SYCOMORE AM
7^e Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.	Rapport IR 2.2
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.	Sera intégré dans le Rapport IR 2.2 pour le reporting 2023
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Sera intégré dans le Rapport IR 2.2 pour le reporting 2023
8^e Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière.	Politique d'intégration ESG 11 / Rapport IR 2.1
b) Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend, pour chacun de ces risques.	Sera intégré dans le Rapport IR 2.1 pour le reporting 2023
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.	Sera intégré dans le Rapport IR 2.1 pour le reporting 2023
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.	Rapport IR 2.1

Publication d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

65% des institutions financières analysées publient des informations concernant leurs politiques et stratégie biodiversité actuelles. **Néanmoins très peu publient une stratégie long-terme détaillée, et justifient un alignement avec les objectifs de la CBD.**

Ce dernier point n'est pas surprenant compte tenu de la construction toujours en cours des ambitions internationales post-2020, la COP15 devant se tenir

en décembre 2022 pour définir ces objectifs.

Néanmoins, de nombreuses institutions déclarent être en train de structurer une stratégie biodiversité complète, et devraient publier de premiers éléments dans leur reporting 2023.



Dans son [Rapport Climat et Biodiversité](#), Axia présente ses principaux engagements et actions liés à la biodiversité.

AXA n'a pas attendu un calcul précis de ses impacts sur la biodiversité pour agir. Tout comme son approche en matière de lutte contre le changement climatique, AXA vise à mobiliser toute son expertise d'investisseur et d'assureur. **Ainsi, AXA a annoncé une série d'initiatives de**

protection des écosystèmes et d'action sur le lien entre climat et nature, à savoir :

- ↳ lors du G7, en 2019, AXA a lancé le rapport « *Into the Wild* – De la nature aux stratégies d'investissement » en collaboration avec le WWF. Il visait à sensibiliser le public à la destruction de la biodiversité et à ses impacts économiques et financiers. Ce rapport contenait un ensemble de préconisations, dont la mise en place de la TNFD et la création d'indicateurs des risques liés à la biodiversité pour les investisseurs ;
- ↳ membre actif de l'*Informal Working Group* (IWG), AXA a piloté le groupe de travail sur la gouvernance, qui a abouti à la constitution de la TNFD. Membre de la TNFD, AXA contribue au groupe de travail *Metrics and Targets* sur les indicateurs et objectifs de la TNFD ;
- ↳ AXA a noué un partenariat de trois ans (2020-2023) avec le WWF pour mettre sur pied et renforcer sa stratégie biodiversité ;
- ↳ AXA IM a rejoint trois autres spécialistes de la gestion d'actifs (BNP Paribas AM, Mirova, Sycomore AM). Ces quatre groupes se sont associés à un fournisseur éminent de données sur les risques liés à la biodiversité. Ce fournisseur a conçu son propre indicateur : *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF). Fondé sur le concept d'abondance moyenne des espèces, il sert à calculer la dégradation des écosystèmes causée par les activités sur l'ensemble du portefeuille d'investissement d'AXA¹⁰ ;
- ↳ en octobre 2021, AXA a annoncé une nouvelle politique sur la protection des écosystèmes, la déforestation et les sites naturels classés au patrimoine mondial. Elle s'appuie sur la politique du Groupe relative à l'huile de palme de 2013. Appliquée aux activités d'investissement et d'assurance d'AXA, elle vise à :
 - proposer des mesures face aux risques liés à la déforestation et aux aires protégées cruciales pour la biodiversité ; et
 - mettre fin au soutien en faveur des entreprises ayant un impact négatif sur les

Encadré contextuel

Un fonds de 1 Md€ dédié à l'agriculture régénérative pour contribuer à la lutte contre le changement climatique

En mai 2022, en partenariat avec Tikehau Capital et Unilever, AXA Climate a annoncé la création d'un nouveau fonds dédié à l'accélération de la transition vers une agriculture régénératrice¹⁰. Ces trois partenaires entendent investir 100 millions d'euros chacun. Ils combinent des expertises commerciales et industrielles, financières et en matière de risques pour conduire le changement structurel. Le fonds sera également ouvert aux investisseurs désireux de participer et bénéficier de cette initiative. L'objectif global est d'atteindre 1 milliard d'euros d'investissements.

- écosystèmes qui abritent une biodiversité essentielle ;
- ↳ en octobre 2021, AXA a également annoncé une nouvelle Politique énergétique. Celle-ci répond au double enjeu :
 - du changement climatique, via les émissions de GES attribuables au secteur de l'énergie,
 - de la perte de la biodiversité, par la réduction de l'exposition aux opérations à impact négatif sur les écosystèmes locaux ;
 - ↳ fin 2021, AXA a appelé à l'adoption d'un accord international robuste à la COP15 à Kunming, en Chine. Voir Section 1.4 « Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), la COP21 pour la biodiversité ? ».



Dans son [Rapport Entité Article 29](#), Bnp Paribas Asset Management présente les six piliers et les principales actions de sa feuille de route pour la biodiversité, élaborée en 2021.

Notre stratégie

Nous avons élaboré [une feuille de route pour la biodiversité](#) en 2021, reposant sur les six piliers de notre approche en matière de durabilité.

- 1. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**
 - Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG,
 - Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion (AUM) pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation.
- 2. Vote et Engagement**
 - Nous renforçons l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les impacts négatifs les plus marqués sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau,
 - Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances de la biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature,
 - Nous continuerons à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative d'engagement de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité,
 - Les votes exprimés par procurator continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan,
 - Les préconisations que nous proposons en matière de politique publique intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.
- 3. Conduite responsable des entreprises**
 - Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre notre approche de la conduite responsable des entreprises,
 - Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.



Dans son [Rapport Article 29 Loi Energie-Climat](#), Rothschild & Co détaille les freins rencontrés dans la définition d'objectifs long termes liés à la biodiversité, et spécifie leurs prochaines actions pour répondre à cet enjeu.

Ambitions

Suite aux échanges avec Carbon4 Finance et CDC Biodiversité et le manque de cadres de référence finalisés (TNFD, SBTN, Nature Action 100+...), mettre en place une stratégie et des trajectoires d'alignement ne semble pas réalisable. En effet, malgré l'existence de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 et des 20 objectifs d'Aichi 2010-2020, la prochaine Cop15 Biodiversité devrait faire émerger de nouvelles ambitions en matière de préservation et restauration de la biodiversité. En parallèle, les éléments relatifs à la biodiversité qui seront couverts par la taxonomie environnementale européenne ne sont pas non plus disponibles à ce stade. Il nous semble préférable de disposer de ces 2 feuilles de route pour amorcer et établir des mécanismes d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Cela étant, nous travaillons depuis plusieurs mois sur les données de Carbon4 Finance et CDC Biodiversité et souhaitons nous mettre en ordre de marche sur ce défi urgent. À ce titre, nous avons pour ambition de :

- Réfléchir à une stratégie dédiée à la réduction des incidences négatives sur la biodiversité
- Intégrer dans un premier temps dans nos suivis trimestriels et annuels, les indicateurs ci-dessus, pour éventuellement les prendre en compte in fine dans nos reportings mensuels. Nous avons la volonté de formaliser ce *monitoring* afin de pouvoir agir et réduire à long terme notre empreinte biodiversité
- Renforcer nos prochaines feuilles de route engagement auprès des secteurs principalement contributeurs à la détérioration de la biodiversité
- Participer aux réflexions et à l'émergence de bonnes pratiques de place via le groupe de travail de Finance for Tomorrow

Analyse de la contribution des portefeuilles aux principales pressions sur la biodiversité en s'appuyant sur un indicateur d'empreinte biodiversité

34% des institutions financières analysées publient une première empreinte biodiversité sur une partie ou l'ensemble de leur portefeuille.

Cette réponse timide pour l'analyse de l'impact des portefeuilles sur la biodiversité s'explique par la nouveauté et la difficulté de prise en main du sujet par les acteurs financiers. En effet, les données d'impact des actifs et activités se trouvant dans un portefeuille ne sont souvent pas accessibles, et difficilement utilisables à l'échelle du portefeuille complet. De la même manière, si des outils et méthodologies commencent à émerger sur le marché, ces derniers sont souvent peu connus ou encore en construction. Une harmonisation des méthodes et outils est fortement attendue.

FRANCE INVEST Association des Investisseurs pour la Croissance Pour y voir plus clair, nous vous invitons à lire le **Guide Biodiversité de France Invest en partenariat avec BL évolution**, détaillant les différentes approches et indicateurs utilisables.

Quels outils pour évaluer ou calculer son empreinte biodiversité?

Plusieurs pratiques d'évaluation ou de calcul d'empreinte biodiversité émergent au sein des institutions financières.

1. L'empreinte agrégée

Environ **50% des acteurs financiers étudiés utilisent ou prévoient d'utiliser une empreinte biodiversité agrégée** (c'est-à-dire une mesure qui réunit dans une même métrique des éléments distincts). Une empreinte agrégée permet d'obtenir un indicateur global unique. Elle peut être, selon les cas, quantitative ou qualitative.

a) L'empreinte agrégée quantitative

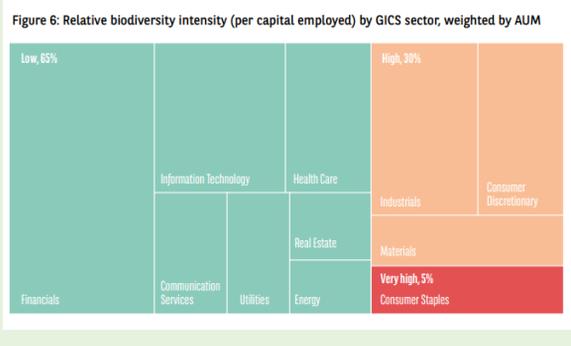
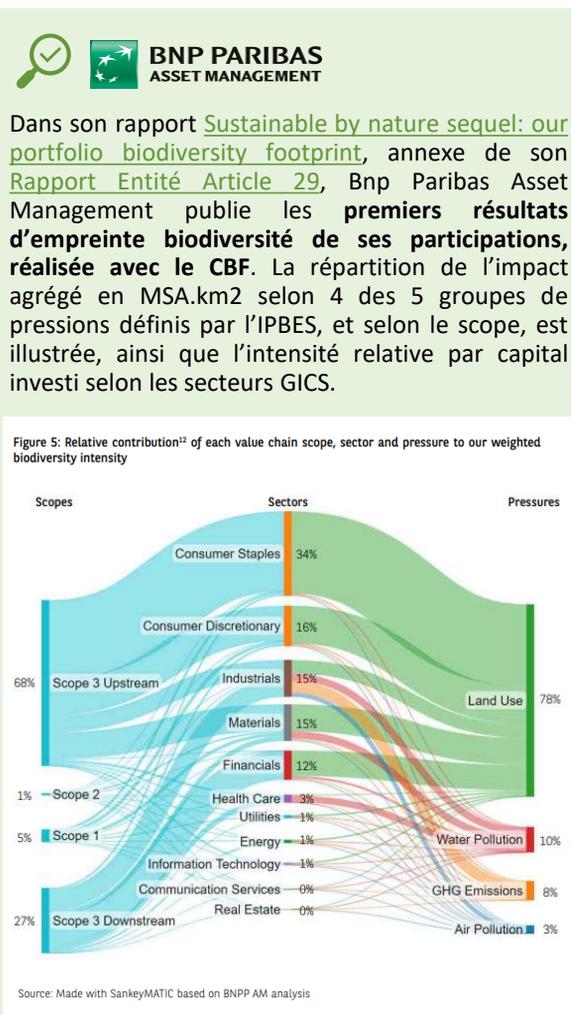
Deux outils d'empreinte quantitative sont régulièrement évoqués dans les rapports :

- Le **Corporate Biodiversity Footprint** (CBF)
- Le **Global Biodiversity Score** (GBS)

Ces deux outils permettent de traduire les activités, achats, implantations, pressions et données financières des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi en une métrique unique : le MSA.km2 (équivalent au nombre de km² complètement dégradés par l'activité).

Plus ponctuellement, d'autres outils sont cités comme par exemple le **Biodiversity Impact Assessment Tool** (BIAT).

Pour plus de détails sur ces différents outils et méthodes, vous pouvez consulter [notre revue des métriques, outils et méthodes pour mesurer son empreinte sur la biodiversité](#).





Dans leur rapport Notre engagement pour une transition juste, La Banque Postale Asset Management et sa filiale Tocqueville Finance publie l'**empreinte biodiversité** d'une partie de ses investissements au regard de 4 des 5 groupes de pressions définis par l'IPBES, mesurée avec le GBS.

1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonnisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.

L'outil estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires :

- Une remise à l'échelle est effectuée. Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre. De la même façon, les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau).
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le msa.ppb qui est exprimée par 1 million d'euros investi. Ces métriques peuvent se décliner sur 2 biomes, terrestre et aquatique d'eau douce, et 2 notions temporelles, les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures et les impacts dynamiques qui

correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du modèle d'affaires actuel de l'entreprise étudiée.

IMPACTS STATISTIQUES

- 36%** DES ENCOURS COUVERTS PAR L'INDICATEUR
- 65** MSA.PPB PAR MILLION D'EUROS INVESTI
- 1 769** MSA.PPB
- 110,5** MSA.KM² TERRESTRIAL DYNAMIC

b) L'empreinte agrégée qualitative

14% des acteurs financiers étudiés utilisent des outils d'empreinte agrégée qualitative pour identifier leur empreinte biodiversité.

Un outil ressort particulièrement du lot : **ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)** développé par la Natural Capital Finance Alliance et l'UNEP-WCMC, totalement libre d'accès.

Cet outil permet d'**identifier et évaluer les impacts biodiversité à partir des activités** (et des sous-activités constituant leur chaîne de valeur) composant un portefeuille.

ENCORE permet aussi d'identifier et analyser les dépendances des activités et sous-activités à la biodiversité et aux services écosystémiques.

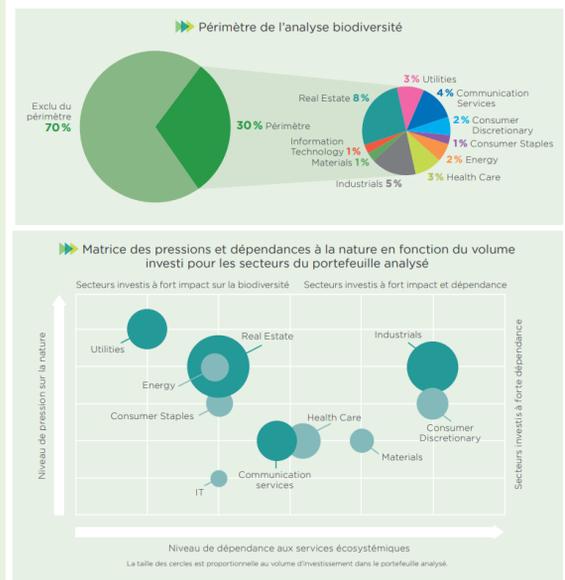
c) L'empreinte agrégée composite

Enfin, certains acteurs financiers **développent leur propre outil d'empreinte agrégée** s'approchant souvent d'un scoring qualitatif à partir de résultats sur certains indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (à l'instar de Mandarin Gestion, qui a développé le Mandarin Biodiversity Score et qui publie ses résultats dans son rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat).



Dans son rapport Politique ESG-Climat, le Crédit Agricole Assurances publie une **première analyse des impacts et dépendances** de ses investissements, sur la base des données d'ENCORE.

Déjà engagé sur les questions environnementales Crédit Agricole Assurances a développé une démarche pour ses investissements notamment en mesurant ses impacts et dépendances et en évaluant les risques associés. La première analyse a porté sur 30% du portefeuille (soit près de 100 M€ à fin 2021) hors Souverains et Assimilés et Hors Financières et assimilés. Cette étude sur les dépendances (gestion des risques physiques) et impacts (risques de transition) de nos investissements a été réalisée sur la base des données disponibles de la base ENCORE, développée par la Natural Capital Alliance et une revue d'experts.



Sur le portefeuille considéré (30% du total), on considère qu'un secteur est très impactant ou dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou dépendance sur la nature. 61% des investissements du portefeuille analysé sont associés à des secteurs très impactant et 29% très dépendants à la nature. En tout, 72% du portefeuille est investi dans des secteurs soit à fort impact soit à forte dépendance à la nature, soit les deux.

2. L'empreinte désagrégée ou composite

Enfin, une dernière façon de calculer son empreinte biodiversité, encore peu utilisée par les acteurs financiers étudiés, est de passer par **une empreinte désagrégée en se basant sur plusieurs indicateurs directement liés aux 5 groupes de pressions définis par l'IPBES**, collectés au niveau des participations et consolidés, généralement avec pondération, au niveau du portefeuille ou de la société de gestion.

<p>1 LES INDICATEURS DE PRESSIONS</p> <p>permettent de mesurer les pressions ("Pressures") qu'exerce une activité ("Driver"). Ces indicateurs sont plutôt opérationnels car résultent directement des activités d'une entreprise par exemple.</p> <p>Exemples d'indicateurs de pression : quantités de polluants déversés, surface artificialisée, stocks consommés, etc.</p>	<p>2 LES INDICATEURS D'ÉTAT</p> <p>permettent de mesurer l'état de la biodiversité ("State"). Ces indicateurs sont moins opérationnels et peuvent varier en fonction de pressions externes à l'entreprise en question.</p> <p>Exemples d'indicateurs d'état : nombre d'espèces, qualité du milieu, etc.</p>	<p>3 LES INDICATEURS DE RÉPONSES</p> <p>permettent de suivre les actions mises en œuvre par une entreprise dans le but d'atténuer ses pressions sur la biodiversité ou d'en améliorer l'état.</p> <p>Exemples d'indicateurs de réponse : nombre de sites labellisés, nombre d'actions de sensibilisation menées, etc.</p>
--	--	--

3 principaux types d'indicateurs liés à la biodiversité (extrait du Guide Biodiversité de France Invest et BL Evolution)

Prise en compte des risques liés aux impacts et aux dépendances à la biodiversité des participations

Si l'ensemble des institutions financières du panel étudié mentionne la prise en compte de critères ESG généraux dans leur gestion des risques, seule la moitié environ précise la prise en compte des risques liés à la biodiversité spécifiquement.

La prise en compte des impacts liés à la biodiversité et, surtout, des dépendances aux services écosystémiques de leurs portefeuilles reste encore mal appréhendée et peu détaillée chez la majorité des acteurs financiers étudiés.

Ces difficultés apparaissent liées à la faible disponibilité des données et outils sur le sujet, comme pour la mesure d'empreinte, mais aussi à la nouveauté du sujet biodiversité pour la finance.

Néanmoins, un important travail d'analyse doit être initié au sein de toutes les institutions financières pour commencer à identifier et à quantifier ces risques, à l'instar des travaux existants et en cours sur les risques climatiques. Outre la réponse aux exigences de l'Art. 29, un tel travail permettra de renforcer la prise en compte et la gestion des risques encourus par les sociétés, et d'améliorer la résilience de celles-ci tout en accélérant la préservation et la restauration de la biodiversité.



Dans son rapport [Politique ESG-Climat](#), le Crédit Agricole Assurances publie trois principaux risques liés à la biodiversité, identifiés grâce à l'analyse combinée des pressions et dépendances à la nature en fonction du volume investi pour chaque secteur du portefeuille analysé.

Les risques liés à la biodiversité identifiés :

- L'augmentation du coût de certaines matières premières liés à leur raréfaction dans le cadre de l'érosion de la biodiversité ou de la croissance des actions de préservation de l'environnement.
- Le coût des impacts physiques liés à la perte de services écosystémiques (notamment les approvisionnements en eau, la protection contre les événements climatiques extrêmes et l'érosion des sols).
- Les risques de transition, notamment pour les secteurs les plus impactants (immobilier et industries).

Actions d'améliorations stratégiques et opérationnelles

Conscientes de leurs limites - des limites méthodologiques et contextuelles - et du travail à fournir, la plupart des institutions financières

publient des actions d'améliorations. Bien que des disparités soient observées entre les différents acteurs (entre autre sur l'ambition des actions à mener, le détail de leur mise en œuvre et une planification temporelle précise), deux axes de travail principaux ressortent :

1. La mise en place d'une stratégie biodiversité à horizon 2030

La majorité des acteurs financiers prévoit de définir une stratégie biodiversité, principalement à l'issue des accords qui seront définis lors de la COP15 de décembre, et suite à une analyse globale des impacts et dépendances de leurs portefeuilles à la biodiversité.

2. L'approfondissement des travaux en cours, ou des recherches d'outils et indicateurs, pour évaluer leur empreinte biodiversité

Environ ¼ des institutions financières analysées ont des travaux en cours pour approfondir leur mesure d'empreinte ou pour choisir un ou des outils, méthodes et indicateurs leur permettant d'évaluer leur empreinte biodiversité.

Nous observons deux attitudes parmi les institutions financières (qui s'observent aussi du côté des entreprises) :

- Celles qui attendent à la fois le développement de méthodologies et d'outils plus précis et matures, ainsi que l'amélioration du reporting sur le sujet de la part des entreprises.
- Et celles qui, au contraire, décident d'être proactives et commencent à expérimenter les outils et méthodes existants à la fois pour initier ou renforcer leur démarche pour la biodiversité mais surtout pour anticiper l'avenir.



Dans son [Rapport investissement responsable et durable](#), Abeille assurances (anciennement Aviva France) détaille sur chacune de ses réponses aux exigences de l'Art. 29 **un plan d'amélioration continue comprenant des objectifs définis et datés.**

Plan d'amélioration continue	
PRIORITÉS 2022	PRIORITÉS 2023
<ul style="list-style-type: none"> ► Publier une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définie par l'IPBES ► Rejoindre une initiative de place sur le sujet biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ► Publier une méthodologie et une stratégie d'alignement avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 ► Déployer la mesure de l'alignement aux engagements biodiversité

Quelles perspectives ?

Malgré cette première année, plutôt timide vis-à-vis des exigences de l'Art. 29 LEC, un certain nombre d'acteurs financiers montrent d'ores et déjà la voie vers des analyses et politiques structurées. La biodiversité demande une nouvelle approche, et la vision du monde financier de ses relations à l'environnement et la nature prend de l'ampleur et de l'importance. **Il est attendu que les institutions financières s'emparent de plus en plus de ce sujet et de ses évolutions dans les prochaines années.**

La mise en visibilité des enjeux liés à la biodiversité se répercutent aussi sur les entreprises qui améliorent leurs actions et leur reporting sur le sujet. **Les liens entre les institutions financières et les entreprises devraient se renforcer** dans les années à venir, notamment avec la publication et la dissémination de **cadres communs et standardisés comme celui de la TNFD** (Taskforce on Nature-related Financial Disclosure), et permettre des analyses plus approfondies et des stratégies ambitieuses.

De la même manière, les méthodologies pour la mesure d'empreinte se consolident. Les outils d'évaluation et de mesure d'empreinte s'affinent,

et l'accès à des données plus précises et robustes venant des entreprises pourront aussi permettre le développement d'indicateurs internes.

La **normalisation s'intéresse aussi au sujet dans le cadre de la commission biodiversité** avec l'élaboration d'un fascicule de documentation sur l'empreinte biodiversité et les indicateurs.

A l'international, les ambitions pour limiter les impacts et les risques liés à la biodiversité grandissent, notamment avec la **COP15 à Montréal en décembre 2022**. Des méthodologies de gestion des risques liés à la nature se structurent également via la TNFD.

En France, **des groupes de travail s'organisent pour prendre en compte ces différents cadres**, notamment un groupe de travail Biodiversité et Capital Naturel par Finance for Tomorrow, un groupe de travail Biodiversité par l'ORSE, ainsi qu'un *National Consultation Group* pour la TNFD mobilisant les réseaux EpE et F4T.

Ces premiers travaux des institutions financières françaises permettront d'en faire des pionnières sur la gestion des risques biodiversité, dans un contexte où la crise de la biodiversité s'accélère et l'exigence vis-à-vis du monde économique et financier est croissante.

Contacts



Sylvain Boucherand

Directeur associé, conseille entreprises et acteurs publics dans la prise en compte des enjeux stratégiques de la transition écologique et plus particulièrement les démarches RSE, climat et biodiversité pour la création de business model durables.



Fanny Bancourt

Consultante, appuie les entreprises et institutions financières de toutes tailles sur ses sujets de prédilection : la mesure d'empreinte, l'évaluation des risques biodiversité, la définition et déploiement de stratégie biodiversité

A propos de BL évolution

A l'heure où les crises environnementales, sociales, sanitaires, interrogent et bouleversent les modèles économiques et sociaux, BL évolution apporte à ses clients conseils et méthodes pour accélérer la transition écologique.

Nous croyons à la nécessité d'apporter les meilleures analyses et outils pour équiper les acteurs publics et privés dans leurs stratégies d'adaptation et de transformation. Nous sommes engagés à leurs côtés pour réussir chaque étape et dessiner, avec eux, des perspectives de développement plus écologiques, plus solidaires et donc, plus durables.

En savoir plus : www.bl-evolution.com | contact@bl-evolution.com

Cette note méthodologique a été rédigée avec la contribution de Sylvain Boucherand, Eugénie Fraisse, Fanny Bancourt, Simon Charles.

Copyright©2022 BL évolution. Photo page 1 ©Unsplash